



Référence :	ARAA/PMAl-AO/2026/PI/021
Titre :	Sélection d'un prestataire en photographie et production vidéo
Document :	BULLETIN DE CLARIFICATION
Date :	04 Août 2026

Objet de l'Addendum

Dans le cadre de l'avis à manifestation d'intérêt mentionné ci-dessus, des demandes de clarification ont été reçues. Le présent bulletin de clarification n° 1 est donc publié afin d'apporter les éclaircissements nécessaires.

#	Questions	Réponses
1	Quel volume de photographies brutes et retouchées est attendu en moyenne par mission ?	Le prestataire devra fournir environ cent (100) photographies de haute qualité, représentatives des activités couvertes, comprenant à la fois des plans d'ensemble, des plans rapprochés, des portraits et des images illustrant les résultats du projet (élèves en bonne condition pendant le déjeuner en train de manger, élèves apprenant en classe, élèves gais s'amusant dans la cour de récréation, mamans et papas cantiniers et cantinières en activité (cuisinant et apprêtant les repas), Les exigences spécifiques seront précisées dans les termes de référence de chaque mission
2	Quel est le nombre indicatif de missions prévues par an ?	2 jours de missions par trimestre à raison de trois trimestres.
3	Quelle est la durée moyenne d'une mission ?	La durée dépendra de l'activité, elle peut être une journée entière, une demi-journée.
4	Les missions couvriront-elles systématiquement l'ensemble des zones ou certaines sont-elles prioritaires ?	Toutes les zones ne seront pas couvertes. Les zones seront définies en collaboration avec l'ARAA, le porteur suivant les activités nécessitant les prises.
5	Les frais de transport et d'hébergement sur le terrain sont-ils pris en charge par l'ARAA, ou doivent-ils être intégrés dans le tarif journalier/mission proposé ?	Les frais de transports et d'hébergement doivent transparaître sur la proposition financière de façon distincte des honoraires
6	Quelle est la durée type attendue pour les capsules vidéo et les mini-documentaires ?	À titre indicatif : - Les capsules vidéo auront une durée d'environ 3 minutes - Les mini-documentaires auront une durée comprise entre 5 et 10 minutes. La durée définitive sera précisée pour chaque mission en fonction des objectifs de communication
7	Le sous-titrage (français/anglais/Portugais) est-il à la charge du prestataire ?	Oui. Lorsque requis, le prestataire devra assurer le sous-titrage des productions audiovisuelles dans les langues officielles du pays (français ou anglais).
8	Une charte graphique sera-t-elle fournie par l'ARAA pour l'habillage des vidéos ?	Oui. L'ARAA mettra à la disposition du prestataire les éléments de son identité visuelle (logos, charte graphique) afin de garantir la conformité des productions avec les normes de communication institutionnelle de la CEDEAO et de l'ARAA.
9	Quels sont les modalités de paiement par mission ? (Par mission, mensuel,	Le paiement est généralement effectué par mission sur la base des justificatifs (les livrables).



#	Questions	Réponses
	trimestriel) et le délai de paiement standard ?	Le paiement sera effectué par virement bancaire dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de réception de la facture définitive du prestataire, sous réserve de la constatation du service fait.
10	Format du portfolio - Pour le portfolio de réalisations, un lien de partage Google Drive (photos/vidéos) est-il accepté en complément du dossier PDF (peut être intégré en bas du cv), ou l'ensemble des preuves doit-il obligatoirement être intégré dans le fichier PDF unique de candidature ?	Un lien drive de partage google drive est accepté en complément du dossier PDF.

Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations complémentaires en écrivant aux adresses électroniques suivantes : procurement@araa.org cc : ctienon@araa.org , ebannerman@araa.org; avec en objet « **PI 021-PMAl AO-Prestataires en photographie et production vidéo** »